

Les CCI soutiennent l'emploi des jeunes

A l'occasion de l'annonce du plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes, le Président de la République a rappelé l'importance de l'apprentissage, souhaitant qu'aucun jeune voulant accéder à ce mode de formation ne reste sans employeur. Aux côtés de l'Etat, les Chambres de commerce et d'industrie se mobilisent pour sensibiliser les chefs d'entreprise à l'opportunité que représente l'apprentissage pour l'avenir de leur société. Un certain nombre d'actions démarrent dès cette rentrée en Champagne-Ardenne, avec des objectifs bien définis.

Une convention d'objectifs et de moyens pour le développement de l'apprentissage a été signée le 2 juillet dernier entre l'Etat et l'ACFCI. En effet, pour Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, « *plus que jamais, la mobilisation des acteurs économiques en cette période de crise doit être encouragée pour favoriser l'emploi des jeunes et leur trouver des débouchés à la rentrée.* » Jean-François Bernardin, président de l'Assemblée des Chambres françaises de commerce et d'industrie appuie cette remarque en déclarant : « *Les CCI lancent un plan d'action pour le développement de l'apprentissage. Chaque année, elles accueillent déjà près de 100 000 apprentis, à tous les niveaux. Elles sont prêtes à accueillir 10 000 apprentis supplémentaires d'ici à fin 2010.* »

Mesures Jeunes actifs prises par le Gouvernement le 24 avril 2009 :

- Elargissement du dispositif « zéro charge » aux entreprises de 11 salariés et plus pour leur recrutement d'apprentis.
- Prime de 1 800 € pour les entreprises de moins de 50 salariés qui embauchent un premier apprenti ou un apprenti supplémentaire.
- Prime de 1 000 ou 2 000 € pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation.
- Prime de 3 000 € pour les entreprises qui recrutent en CDI des jeunes de moins de 26 ans qu'elles ont préalablement accueilli en stage.
- 50 000 contrats initiatives emploi (CIE) supplémentaires pour les jeunes.
- Lancement d'un contrat d'accompagnement formation.
- Mise en place de contrats passerelles vers l'emploi dans les collectivités territoriales.



L'emploi des jeunes est un atout pour l'entreprise notamment en période de crise. Les jeunes apportent un surcroît d'énergie car ils suivent la tendance et la font. Ils deviennent alors un facteur de modernisation et de compétitivité puisqu'ils permettent de mieux sentir l'évolution des marchés et les attentes de la clientèle. Les jeunes représentent un véritable investissement pour l'avenir car les entreprises forment aujourd'hui leurs collaborateurs de demain.

Les CCI souhaitent donc valoriser l'apprentissage auprès des entreprises et des jeunes. Plusieurs actions, nationales et régionales, sont mises en place pour soutenir les mesures du Gouvernement et pour que 2009-2010 soit l'année de l'emploi des jeunes. La Champagne-Ardenne commence dès à présent à mettre en place certaines actions.

▪ Les développeurs de l'apprentissage

3 développeurs de l'apprentissage sont mobilisés pour la région Champagne-Ardenne : 1 dans la Marne, 1 dans les Ardennes et 1 pour l'Aube et la Haute-Marne. Ils ont pour objectif de visiter en priorité les 4 600 entreprises dont l'effectif est compris entre 10 et 250 salariés : 800 dans les Ardennes, 1 100 dans l'Aube, 500 à Châlons, 1 600 à Reims et 600 en Haute-Marne.

Leur rôle sera de promouvoir l'alternance et valoriser la fonction tutorale mais aussi accompagner et convaincre les jeunes de s'orienter ou de revenir vers l'apprentissage. Leurs principales missions sont donc :

- Identifier les entreprises susceptibles d'accueillir un apprenti,
- Les informer sur l'apprentissage et les mesures incitatives associées à ce dispositif,
- Les inciter à recruter un apprenti,
- Aider dans les formalités afin de favoriser la signature d'un contrat d'apprentissage,
- Lutter contre les ruptures de contrats (de l'ordre de 25 % en Champagne-Ardenne),
- Accompagner les jeunes ayant rompu leur contrat d'apprentissage en vue de la conclusion d'un nouveau contrat,

Une information pourra également être apportée sur les autres mesures du plan d'urgence pour les jeunes, notamment sur le contrat de professionnalisation ou l'embauche de stagiaires. Chaque développeur devra parvenir à 50 signatures de contrats.

Vos contacts dans les CCI en Champagne-Ardenne

- Ardennes : Sandrine Roffidal – Tél : 03 24 56 62 12 – sroffidal@ardennes.cci.fr
- Aube : Benjamin Lebeau – Tél : 03 25 43 69 82 – lebeau@troyes.cci.fr
- Haute-Marne : Benjamin Lebeau – Tél : 03 25 07 32 07 – b.lebeau@haute-marne.cci.fr
- Marne :
 - Châlons : Frédérique Arnould – Tél : 03 26 21 82 04 – frederique.arnould@chalonsenchampagne.cci.fr
 - Reims : Frédérique Arnould – Tél : 03 26 50 62 36 – frederique.arnould@reims.cci.fr

Dans le même objectif, François Cravoisier, président de la Chambre de commerce et d'industrie Champagne-Ardenne, est nommé ambassadeur de l'apprentissage pour la région, à la demande de Jean-François Bernardin.

- **La valorisation des tuteurs en entreprise**

Les tuteurs sont des éléments clés de la réussite de l’alternance. Il est nécessaire de mobiliser les salariés connaissant bien leur métier, ayant le goût de transmettre et d’y consacrer du temps. Cette mission, qui vient s’ajouter au travail du salarié, mérite une valorisation pour susciter l’adhésion. Les CCI proposent alors un dispositif de formation, de professionnalisation et de reconnaissance des tuteurs en entreprise. Ce procédé permet d’améliorer l’intégration des jeunes et de faciliter la diffusion de l’alternance dans l’entreprise en suscitant des vocations de tuteurs. Cela fidélise également les salariés par la reconnaissance de leurs compétences et de leurs capacités à transmettre la culture de l’entreprise.

L’objectif est de former entre 20 et 40 « tuteurs pro » en Champagne-Ardenne afin de leur inculquer les techniques de transmission des savoirs.

Au plan national, 1 000 tuteurs devraient être certifiés. Afin d’adapter une démarche progressive et adaptable à chaque tuteur, trois formations sont prévues : « tuteur pro débutant », « tuteur pro confirmé » et « tuteur pro expert ». Seules ces deux dernières formations feront l’objet d’une certification de compétences.

- **Convaincre les jeunes**

Trop de jeunes ignorent encore tout l’intérêt de l’apprentissage qui prépare à tous les métiers et à tous les niveaux. Pour les sensibiliser, eux et leurs familles, les CCI vont organiser les « Mercredis de l’Apprentissage » de façon décentralisée en 2010. Mise en relation de jeunes avec des apprentis, des CFA, des entreprises...

Le Tour de France de l’Apprentissage, qui doit avoir lieu dans toutes les régions, prendra la forme d’un évènement organisé dans chacun des 4 départements orchestré avec une communication homogène.

- **Deux sites internet dédiés**

Les Chambres de commerce et d’industrie de Champagne-Ardenne, les CFA (BTP, Interpro et CFAIM) des 4 départements et la Chambre de métiers et de l’artisanat de la Marne ont mis en ligne, début mai, un nouveau service régional : Pass’Apprentissage Entreprise. Il permet aux entreprises de la région de proposer leurs offres de contrats et aux élèves de trouver un maître d’apprentissage sur www.passapprentissage.com.



Valoriser l’apprentissage et les formations en alternance, répondre aux besoins des entreprises et faciliter leur mise en relation avec les jeunes, tels sont les principaux objectifs de ce service. Il rencontre d’ailleurs un réel succès puisqu’entre mai et mi juillet, 910 offres ont été saisies dont certaines ont déjà trouvé preneurs. Il met également à disposition une liste des formations par l’apprentissage en Champagne-Ardenne ainsi que des informations précieuses sur le contrat d’apprentissage y compris les dernières mesures gouvernementales. Une rubrique « Actualité » donne l’essentiel de l’information régionale et nationale, à travers la presse. Le site compte à ce jour 31 327 consultations et 96 857 pages lues.



Dans la même optique, les Chambres de commerce et d'industrie de Champagne-Ardenne viennent d'ouvrir le site « Bourse des stages de l'enseignement supérieur en Champagne-Ardenne » sur www.stages-champagneardenne.com. Il permet aux étudiants et aux entreprises de la région d'échanger leurs demandes et offres de stages. Cela va permettre aux entreprises de prendre des stagiaires, faciliter aux étudiants leur recherche de stages mais aussi retenir en Champagne-Ardenne des compétences acquises dans les établissements d'enseignement supérieur régionaux, sachant qu'un stage peut se pérenniser en emploi.

▪ Collecte de la taxe et gestion des contrats

La taxe d'apprentissage, impôt versé par les entreprises, contribue financièrement au développement de l'apprentissage et de l'enseignement technologique et professionnel. Les CCI collectent la taxe d'apprentissage. Lorsque l'entreprise n'affecte pas le montant de sa taxe à un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur de son choix, les CCI ont alors en charge la répartition de ces « fonds libres » entre les différents CFA, lycées et écoles. Ce sont plus de 6 000 entreprises qui font confiance aux CCI pour attribuer leurs fonds libres entre les différents établissements de la région.

Par ailleurs, les CCI de Champagne-Ardenne, en tant qu'organisme consulaire, aident les entreprises dans leurs démarches administratives relatives aux demandes d'habilitation pour la formation de jeunes et l'enregistrement des contrats d'apprentissage. Pour cela elles informent sur les procédures d'établissement d'un contrat, procèdent à l'examen et l'enregistrement du dossier et s'occupent du relais avec les organismes. En 2008, les cinq CCI de la région ont géré 2 283 dossiers. Pour simplifier les procédures imposées aux entreprises, la dématérialisation des formalités a été mise en place avec les services de l'Etat. Les entreprises peuvent désormais faire la déclaration en ligne de leurs contrats d'apprentissage sur www.apprentissage.cci.fr.

L'APPRENTISSAGE, ÇA MARCHE !

- 3 apprentis sur 4 trouvent un emploi après leur formation
- 82 %, 4 ans plus tard, connaissent une progression professionnelle et satisfaction personnelle
- 94 % des anciens apprentis recommandent l'apprentissage à leurs proches

L'objectif du Gouvernement est ambitieux : 320 000 contrats d'apprentissage et 170 000 contrats de professionnalisation entre le 24 avril 2009 et le 30 juin 2010 soit 15 % de plus en rythme annuel. Les aides financières de l'Etat et les actions des CCI pour sensibiliser les entreprises et les jeunes doivent donc prendre place rapidement et efficacement. Un bilan sera fait en 2010 pour évaluer l'impact de ces mesures.

Contact média :
Edwige DARGEGEN
☎ 03 26 69 33 40